

Dossier

Les jeunes en formation postobligatoire et les transports publics vaudois



commission de jeunes
du canton de vaud

Février 2013

La Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est une commission extraparlamentaire composée de 25 jeunes volontaires âgés de 14 à 18 ans, provenant de toutes les régions du canton et désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat d'une durée de deux ans. Elle a débuté son activité le 9 mai 2011. Ses tâches sont établies par l'article 9 de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ). Elles sont plus précisément de réagir et de prendre position sur les projets de loi concernant la jeunesse et l'éducation, ainsi que de transmettre des avis et des propositions à l'intention d'un département spécifique ou du conseil d'Etat.

Lors de nos séances plénières nous avons abordé bon nombre de sujets tels que l'homophobie, la culture, l'école, les bourses d'études ainsi que la place des jeunes dans la société. Nous avons également rencontré les représentants de différents organismes mis à disposition de la jeunesse¹. Cependant, au fil de nos discussions il nous est apparu que les transports en commun sont une des plus importantes préoccupations pour les jeunes de notre commission. Nous avons donc par la suite décidé de créer un groupe de travail fin 2011 afin d'approfondir cette problématique.

Le dossier que nous vous faisons parvenir aujourd'hui a pour but de vous exposer les observations faites au sein de ce groupe de travail. Il s'est intéressé plus précisément aux problèmes rencontrés dans le domaine des transports publics par les jeunes en formation postobligatoire (16-25 ans).

Maintenant, cela fait plus d'une année que le groupe de travail a commencé ses recherches. Suite à cela, nous vous faisons parvenir aujourd'hui des constatations ainsi que des pistes de solutions à ces différentes préoccupations.

LES CONSTATS

Le groupe de travail a tout d'abord tenté d'identifier précisément les principales préoccupations des jeunes de notre canton concernant les transports publics. Afin d'y parvenir nous avons créé plusieurs petits groupes qui ont chacun procédé à des recherches spécifiques. Certains ont cherché à comprendre comment fonctionne le système des transports publics vaudois, d'autres quels sont les projets futurs de développement du réseau et pour terminer certains se sont intéressés à la manière dont les différentes régions du canton sont desservies.

Par la suite, afin d'avoir une meilleure compréhension du sujet nous avons également posé nos questions au responsable de projets et des horaires des transports publics au sein du Service de la mobilité de l'Etat de Vaud, M. Julien Niquille.

¹ Nous avons discuté avec les représentants de la Fédération suisse des Parlements de jeunes (FSPJ), ceux du Groupe d'intérêt jeunesse (GIJ), ceux du Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud), ceux des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active ainsi que ceux de la Fédération vaudoise des retraités (FVR).

Au bilan de notre recherche, nous avons fait deux principaux constats que nous allons vous exposer ci-dessous.

1. Des tarifs trop élevés pour les jeunes

Le groupe de travail a pour commencer distribué un questionnaire aux membres de la CdJ-Vaud. Lorsque nous avons regardé les résultats nous nous sommes aperçus que ce qui les préoccupait le plus était les tarifs très élevés des abonnements annuels qui pèsent sur les budgets des familles, des étudiants et des apprentis.

Par la suite, nous nous sommes penchés sur le système à proprement parler et nous avons remarqué les choses suivantes.

Tout d'abord, contrairement à d'autres domaines comme les cinémas, il n'existe pas de « tarif étudiant », c'est à dire pour les jeunes en formation postobligatoire,.

Ensuite, nous avons observé suite à une annonce faite en juin 2012 par Mobilis que le prix de l'abonnement junior, déjà élevé, a maintenant augmenté de 10% fin 2012. Le prix d'un abonnement annuel pour deux zones est donc de 441 CHF au lieu de 400 CHF jusqu'en décembre 2012. Par exemple, une de nos membres qui habite Forel-Lavaux et étudie à Lausanne paie son abonnement annuel 819 CHF.

Notre constat est donc le suivant :

Les jeunes en formation postobligatoire ont besoin d'une aide financière car le prix des abonnements augmente et surtout parce que souvent le lieu de formation devient plus éloigné lors de la formation postobligatoire.

Par la suite, nous nous sommes demandé si nous étions les seuls à penser de cette manière et avons procédé à quelques recherches.

Nous avons notamment remarqué que plusieurs communes ont déjà mis en place des subventions à l'intention des jeunes telles que la commune de Corseaux et celle d'Epalinges. La subvention de cette dernière concerne notamment les jeunes de 11 à 20 ans écoliers, apprentis ou étudiants. Ceux-ci reçoivent chaque année un bon de réduction de 50% pour l'achat d'un abonnement de bus annuel.

De plus, dans d'autres communes telles que celles de Gland, d'Yverdon-les-Bains et d'Ecublens, des citoyens ont lancé des initiatives afin d'obtenir des subventions ou la gratuité des transports publics. Pour prendre un exemple, l'initiative d'Ecublens demandait une subvention à hauteur de 50% pour les abonnements annuels des jeunes dès la 5ème année et ayant moins de 20 ans. Ou encore l'initiative de Gland fait suite à l'augmentation des tarifs des transports publics et demande une subvention pour les écoliers. Le comité est même pour la gratuité de ceux-ci. C'est le 3 mars 2013 que les citoyens de Gland voteront sur cette initiative.

Nous avons également relevé l'initiative parlementaire déposée au Conseil National le 15 septembre 2011 par le socialiste Jacques-André Maire soutenu par différents parlementaires issus de divers partis tels que l'UDC et le PLR. Elle formulait la demande d'une subvention concernant les transports publics pour les abonnements des jeunes apprenants entre leur domicile et leur lieu de formation. Elle proposait de mettre à disposition des jeunes l'abonnement général à 200 CHF au lieu de 2200 CHF. Elle a été, pour terminer, rejetée en décembre 2012.

En résumé :

Nous voulions savoir si notre préoccupation était partagée. Nous avons alors constaté que de nombreuses communes vaudoises sont également préoccupées par l'augmentation des tarifs des transports publics vaudois. De plus, nous avons observé que cette réflexion est également présente au niveau fédéral, ce qui signifie son importance notamment au niveau suisse mais aussi des cantons.

2. La desserte insuffisante dans certaines régions du canton

Nous avons également remarqué lors de l'analyse des questionnaires que beaucoup de personnes venant du Gros-de-Vaud mais également des villages en périphérie des zones urbaines se plaignaient du manque de lignes et des mauvaises correspondances.

Notre constat est donc le suivant :

Certaines communes sont manifestement pas assez bien desservies par les transports publics. Il faudrait également améliorer la concordance entre les différents moyens de transport.

Comme pour les tarifs, nous avons voulu savoir si notre constat était partagé.

Lors de notre séance plénière du 22 juin 2012, nous avons invité plusieurs jeunes de différents parlements de jeunes du canton, notamment ceux du conseil d'Yverdon-les-Bains, de Romanel et de Morges. Ils nous ont fait remarquer que les correspondances entre les transports ne sont pas optimales et qu'il manque des lignes dans le Gros-de-Vaud ainsi que dans la région de l'ouest lausannois.

Nous avons également relevé dans le journal 24h du 30 janvier 2012² que plusieurs communes à l'est du canton cherchent à améliorer leur desserte avec un système de transport à la demande. Nous avons de même noté dans le 24h du 31 janvier 2012³ qu'il manque très manifestement des transports publics dans la région de la Broye.

En résumé :

Nous voulions savoir si d'autres jeunes parvenaient au même constat que nous à propos de la desserte du canton. Nous avons alors observé que plusieurs parlements de jeunes du canton ont fait la même constatation. Nous avons

² En annexe.

³ En annexe.

également remarqué grâce aux articles du 24h que certaines communes s'inquiètent également de leur desserte.

Les éléments apportés par le représentant du Service de la mobilité

Après avoir fait nos différentes recherches ainsi que nos deux principaux constats, nous nous sommes posés plusieurs questions.

Pour y répondre nous avons invité à notre séance plénière du 2 avril 2012 M.Niquille responsable des projets et des horaires des transports publics au sein du Service de la mobilité de l'Etat de Vaud.

Il nous a tout d'abord expliqué le système des transports publics vaudois, notamment que l'Etat de Vaud s'occupe déjà de 130 lignes de bus urbains et régionaux. Ensuite, il nous a présenté les 5 programmes de développement des agglomérations régionales tels que ceux concernant Yverdon ou encore le Chablais. Nous avons d'ailleurs apprécié de découvrir ces projets qui nous rassure sur l'évolution de la desserte dans notre canton. M.Niquille nous a également assuré qu'il restait ouvert à entendre toutes propositions concernant les besoins des jeunes d'une région particulière, ce que nous avons noté avec grand plaisir.

Lorsque nous lui avons parlé des tarifs pour les jeunes en formation postobligatoire, il nous a effectivement confirmé l'inexistence d'un tarif pour cette catégorie d'utilisateurs.

Il a ensuite pris connaissance de notre idée de subvention pour les jeunes en formation. Il nous a informé qu'au sein du Service de la mobilité tous les produits réalisés étaient consacrés uniquement au développement du réseau. C'est pourquoi, nous avons redirigé notre idée de subvention vers le département en charge de la jeunesse.

Ces informations nous ont encouragé à poursuivre notre démarche et c'est en partie grâce à ces dernières que nous arrivons aujourd'hui avec ce dossier. C'est pourquoi nous remercions vivement M.Niquille de nous avoir consacré une partie de son temps pour répondre à nos questions.

Les propositions

Suite aux différents constats exposés ci-dessus et aux réponses amenées par le Service de la mobilité nous avons procédé à l'élaboration de plusieurs propositions.

Ces dernières vont vous être présentées ci-dessous.

1. Un sondage sur l'utilisation des transports par les jeunes en formation

Lors nos diverses recherches nous nous sommes rendu compte que les jeunes du canton avaient divers besoins concernant les transports publics tels qu'une meilleure desserte, des tarifs plus abordables, une sécurité renforcée, plus de propreté ou encore une plus grande fréquence des bus. Cependant, notre commission n'a pas les moyens de procéder à l'évaluation complète de ces besoins qui sont manifestement présents.

Nous vous proposons donc de mener un sondage qui permettrait d'identifier précisément comment les jeunes en formation utilisent les transports publics et leurs préoccupations à ce propos. Cette démarche permettrait également d'identifier les demandes les plus urgentes et ainsi peut-être réfléchir à l'élaboration de différents projets pour y répondre.

2. Les subventions

Suite à nos investigations, nous nous sommes penchés sur l'éventuelle possibilité de mettre en place une subvention. Cette dernière aiderait les jeunes en formation à payer leur abonnement annuel entre leur commune et leur lieu de formation.

Au terme de notre réflexion nous avons deux idées à vous proposer :

I. Une subvention sur le modèle du "passculture"⁴ équivalente à 50% du prix d'un abonnement annuel

Nous avons imaginé sur ce modèle un formulaire qui se trouverait sur le site de l'Etat de Vaud. Avec ce dernier les jeunes en formation postobligatoire âgés de 16 à 25 ans auraient la possibilité de recevoir un bon de réduction pour un abonnement annuel. Sur la présentation de ce bon ainsi que de la carte de légitimation d'étudiant ou d'apprenti et de la carte d'identité dans un point de vente des transports publics, les jeunes pourraient bénéficier de la réduction.

II. Une subvention co-financée par le canton et les communes à hauteur de 50% du prix d'un abonnement annuel

Le canton et les communes constitueraient un budget permettant de rembourser 50% du prix d'un abonnement annuel aux jeunes en formation postobligatoire âgés de 16 à 25 ans. Sur présentation à la commune d'un justificatif de paiement de l'abonnement annuel, de la carte d'étudiant et de la carte d'identité, les jeunes pourraient se faire rembourser à hauteur de 50% l'achat de leur abonnement.

L'avantage de cette solution est la proximité, en effet il est facile de se rendre dans sa propre commune pour se faire rembourser, car on la connaît et on s'est comment elle fonctionne. Ainsi, la subvention serait accessible facilement à tous sans avoir besoin d'un accès internet ou de connaître le site de l'Etat de Vaud.

En outre, l'idée du co-financement entre le canton et les communes nous est apparue en observant le fait que certaines communes ont déjà mis en place différents systèmes de subvention (voir les exemples d'Epalinges et de Corseaux p.3).

⁴ Le "Passculture" est une carte que les jeunes en formation postobligatoire peuvent se procurer grâce à l'Etat de Vaud. Elle leur permet d'obtenir des réductions importantes dans plusieurs théâtres vaudois. Plus d'informations sur : www.vd.ch/themes/culture/passculture

Pourquoi est-il important que l'Etat soutienne cette démarche ?

Nous pensons qu'il est important de soutenir notre démarche pour de multiples raisons.

Tout d'abord parce que la formation est le bien le plus précieux que nous possédons. En effet, l'éducation des jeunes d'aujourd'hui crée le monde de demain. Nous savons également que faire partie de la société demande un métier et des ressources intellectuelles. Ceux qui en sont privés peuvent plus difficilement participer à la vie en société et ces personnes se retrouvent souvent contre leur gré en marge de cette dernière. C'est pour ces raisons que nous pensons qu'il est impératif de faciliter au maximum l'accès à la formation.

De plus ces mesures permettraient, dans une période où l'écologie est au cœur de toutes les préoccupations, d'encourager les jeunes à privilégier les transports en commun. Si nous leur en donnons les moyens ils pourront s'habituer à ce moyen de transport et cela deviendra un réflexe qui contribuera à terme à faire diminuer la pollution de notre région, car l'utilisation de la voiture deviendra moins fréquente.

En outre, il faut également penser aux familles qui en ce temps de crise et d'incertitude peuvent rencontrer certaines difficultés financières entre autres. Il faut être également conscient que les familles en Suisse ont l'obligation de payer une formation à leur enfant et cela inclut la formation postobligatoire. Ils sont donc également dans l'obligation de payer les transports publics à leur enfant pendant cette période durant laquelle il n'existe pour l'instant aucune aide à l'intention des familles de la classe moyenne dans ce domaine. En définitif, nous considérons qu'il est important que ces difficultés n'empêchent pas les jeunes de se rendre sur leur lieu de formation. C'est pourquoi nous considérons que les propositions que nous vous avons présentées précédemment permettraient d'alléger le budget des familles et ainsi de leur rendre la vie plus agréable.

Pour conclure, nos recherches ont été longues mais fructueuses. Nous avons identifié plusieurs problématiques tels que les tarifs et avons tenté de trouver des solutions. Ce dossier a été créé pour que vous puissiez observer le travail que nous avons fourni et que vous puissiez prendre note de ces éléments que dans votre quotidien vous n'avez peut-être pas l'occasion de remarquer.

En espérant que vous aurez apprécié cette démarche, nous vous remercions de votre attention et restons tout naturellement à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Rédigé par Barabara Bühlmann avec l'aide de Rodolphe Maeusli et Damien Richard, le 21 février 2013.